

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal se réunira

Le Vendredi 20 Mars 2026

à 19 h 00

Salle du Conseil
En Mairie de Villevêque

Affiché le Lundi 16 Mars 2026

ORDRE DU JOUR

1. Election du Maire
2. Election des Maires délégués
3. Détermination du nombre d'adjoints
4. Election des adjoints
5. Lecture et remise de la charte de l' élu local
6. Délégations du conseil municipal au Maire